

## "Technologies de l'information: L'Europe se réveille" dans 30 jours d'Europe (Novembre 1983)

**Légende:** En novembre 1983, le mensuel 30 jours d'Europe analyse les enjeux du programme ESPRIT (European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology) élaboré par les Dix dans le but déclaré de combler le fossé technologique qui sépare l'Europe du Japon et des États-Unis.

**Source:** 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Novembre 1983, n° 304. Paris: Service de presse et d'information de la Commission des Communautés européennes.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"technologies\\_de\\_l\\_information\\_l\\_europe\\_se\\_reveille"\\_dans\\_30\\_jours\\_d\\_europe\\_novembre\\_1983-fr-5a058b82-bb0f-436a-85e3-139bf5138de1.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 17/09/2012

Un nouveau choc, aussi lourd de conséquences que les « chocs pétroliers », menace la Communauté. D'ici 1990, elle risque d'être obligée d'acheter à l'extérieur toutes ses technologies d'information. Elle a réagi et créé le programme ESPRIT.

## Technologies de l'information : l'Europe se réveille

*A lui seul, le programme ESPRIT dit Michel Carpentier, ne comblera pas le fossé technologique qui sépare aujourd'hui l'Europe du Japon et des Etats-Unis. Mais sans lui, nos chances de rattraper nos concurrents sont minimales* ». Michel Carpentier est un haut fonctionnaire français que la Commission européenne a « enlevé » de sa direction générale de l'Energie pour le placer à la tête de l'équipe responsable d'ESPRIT — European Strategic Programm for Research and Development. Ce plan sur dix ans devrait stimuler les efforts de recherche et développement en Europe, dans les domaines des technologies d'information et de la télématique. Ce programme s'effectuera en trois temps: une phase pilote (en cours) et deux tranches de cinq ans, dont la première devrait démarrer en 1984.

### La recherche en commun

Les financements prévus pour les cinq premières années s'élèvent à 1,5 milliard d'Ecus, soit 10 milliards de francs. L'objectif premier du programme ESPRIT est d'encourager des projets de recherche et développement à l'échelle européenne — à la phase pré-compétitive — dans le domaine des technologies d'information. Parce qu'il n'y a pas d'enjeu commercial immédiat, les entreprises de divers pays peuvent coopérer et réduire considérablement les doubles emplois et, donc, les coûts inutiles.

Le but est, d'ici le début des années 90, d'aligner le niveau technologique et commercial de la Communauté sur celui des Américains et des Japonais dans les technologies d'information. Michel Carpentier souligne cependant que ESPRIT n'est qu'un des éléments — certes important — de la stratégie globale adoptée par les gouvernements de la C.E.E. La Commission européenne souhaite en effet que des mesures soient prises rapidement pour améliorer le marché des industries européennes de technologies d'information. Il faudrait que les Dix se mettent d'accord pour libéraliser leurs marchés nationaux respectifs et leurs politiques de commandes publiques afin de créer un marché interne européen unifié, comparable à celui dont bénéficient les industries américaines et japonaises chez elles. En d'autres termes, les pays de la C.E.E. doivent apporter aux entreprises européennes la stimulation d'un grand marché, stimulation qui se conjuguerait à la « poussée technologique » encouragée par le programme ESPRIT.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté peut financer 50 % ou plus de certains projets de recherche et développement, s'ils sont élaborés par des partenaires de pays différents. Son objectif est en effet de faire collaborer non seulement les grands groupes électroniques européens mais aussi les centaines d'universités, laboratoires et entreprises de taille modeste qui, très souvent, sont à l'origine des innovations technologiques.

Les projets retenus pour la phase pilote du programme ESPRIT donnent une idée de cette interpénétration technologique. Sur les trente-six projets sélectionnés parmi plus de deux cents propositions présentées à six jurys indépendants nommés par Bruxelles, certains réunissent au moins une demi-douzaine de participants venant de différents pays de la C.E.E. La plus grande partie regroupe deux ou trois participants.

Pour être pris en compte, ces projets de coopération doivent réunir au moins deux centres de recherche de pays différents, et au minimum un partenaire orienté vers le marché, de préférence une entreprise industrielle communautaire. Sur les quelque deux cents projets présentés à Bruxelles au printemps dernier, un tiers seulement répondait soit aux critères techniques soit aux critères de coopération.

### Un budget limité

Le processus, apparemment très rigide, de sélection adopté reflète, peut-être, le besoin de la Commission européenne de maintenir les projets de la phase pilote dans les limites des ressources budgétaires prévues. Pour cette première phase, en effet, le programme ESPRIT a une enveloppe limitée à 23 millions d'Ecus, financée pour moitié par le budget communautaire et pour moitié par les participants. Le coût des deux cents

propositions reçues par Bruxelles s'élevait à 580 millions d'Ecus, dont la moitié aurait dû être financée par la Communauté. Plus précisément, 55 millions d'Ecus auraient dû être avancés dès la première année, alors que le soutien communautaire pour 1983 avait été plafonné à 11,5 millions.

L'équipe de Michel Carpentier prépare actuellement un « plan de travail » pour la phase suivante — 1984-1988. Les financements communautaires y seront de l'ordre de 750 millions d'Ecus. D'ici le printemps 1984, la Commission lancera un grand appel d'offre afin de susciter un maximum de propositions. Le programme ESPRIT s'articule autour de cinq grands domaines, dont trois concernent des technologies stratégiques (micro-électronique de pointe, traitement avancé de l'information, technologies du logiciel) et les deux autres les applications des technologies d'information dans la bureautique et dans la production intégrée par ordinateur.

### **Passer en tête**

La France participe à environ une vingtaine des trente-six projets de la phase pilote, par le biais d'une douzaine de sociétés, laboratoires et centres de recherche universitaires, qui sont souvent partie prenante de plusieurs projets simultanément. Thomson C.S.F., par exemple, coopère avec les britanniques Plessey et G.E.C. dans le développement des V.L.S.I. (Very Large Scale Integrated Circuits) et dans au moins quatre autres projets. C.I.I.-Honeywell Bull participe à sept projets différents, visant, entre autres, à donner aux utilisateurs de terminaux multiservices l'accès à des systèmes de gestion de l'information.

ESPRIT est encore dans sa première enfance, même si depuis le début des discussions en 1980 entre la Commission et les plus grandes entreprises européennes, le programme a avancé à un rythme inhabituellement rapide. Mais Michel Carpentier souligne qu'une des réussites importantes du programme ESPRIT est que les projets financés sont destinés à devenir une partie intégrante des stratégies de recherche et développement des grands groupes européens. Si ESPRIT ne représente actuellement que 6 % des dépenses qui sont faites dans la C.E.E. pour la recherche et le développement dans le domaine des technologies d'information, le programme 1984-1988 correspondra à la moitié environ de l'ensemble des dépenses de recherche dans une phase pré-compétitive consenties dans toute la Communauté.

L'espoir — ou plutôt l'intention — est, en se concentrant sur les technologies pré-compétitives, de permettre à l'Europe de passer en tête dans la course aux technologies de l'information. Il est de plus en plus nécessaire d'y parvenir. En effet, l'industrie européenne des technologies d'information ne couvre que 40 % de son marché intérieur et 10 % des marchés tiers sur lesquels les exportateurs se concurrencent sur un pied d'égalité. Cela signifie que la Communauté n'occupe que 15 % du marché mondial évalué à 500 milliards de dollars, alors que normalement sa part devrait être le double. En 1975, la Communauté avait encore un surplus dans ces secteurs. Depuis 1980, les déficits ne se mesurent plus en milliards mais en dizaines de milliards de dollars. Le danger est clair: l'Europe est en passe de devenir tout simplement un marché acheteur.

Giles Merritt